Lancement d'un inventaire des bourdons du Grand-Est

Objectifs :

- progresser dans la connaissance sur la répartition des différentes espèces de bourdons susceptibles d'êtreprésentes dans le Grand-Est,
- avoir un aperçu de l'état des populations pour chacune d'entre elles,
- recueillir des données les différents habitats occupés indispensables pour pouvoir proposer des mesures de conservation concrètes et adaptées.

Contexte

Les bourdons sont connus de façon très disparate dans le Grand Est. Ces insectes bien connus du grand public et présents dans les médias actuellement sont des leviers pour sensibiliser le public, mais aussi nos décideurs, à l'entomofaune et son déclin.

Qui peut le faire ?

Toute personne volontaire! Pas besoin de compétence particulière, il suffit de savoir qu'un bourdon, c'est gros, poilu, noir avec une ou plusieurs bande colorée.

Comment ?

Vous récoltez, vous nous transmettez !

Selon votre philosophie ou les opportunités qui s'offriront à vous, voici deux méthodes, toutes deux en accord avec le code de déontologie (document annexe).

1. Prélever un ou plusieurs bourdons vivants

Attention ils peuvent piquer ! Contrairement aux abeilles domestiques qui cherchent à défendre leur nid, un bourdon sur une fleur ne cherchera pas à vous attaquer. La meilleure façon pour les prendre est le filet à papillon. Si vous n'en avez pas, vous pouvez utiliser un flacon avec un bouchon pour l'attraper.

La meilleure façon de le tuer est de mettre le flacon au congélateur. Le congélateur peut aussi servir de lieu de stockage si vous penser en prélever plusieurs et faire un seul envoi.

1 bis. Récupérer des bourdons trouvés morts

La procédure est encore plus simple : conserver le dans un flacon.

Un point de vigilance : la provenance d'individu trouvé dans ou sur un véhicule est douteuse, il ne peut pas être recueilli.

2 Etiqueter les prélèvements

Pour chaque bourdon, noter la date et le lieu du prélèvement (au minimum le nom de la commune) sur une étiquette. Si possible préciser le lieu-dit (ou les coordonnées GPS) et le type d'habitat dans lequel vous l'avez trouvé. Le crayon de papier gras garantira tout risque d'effacement en cas d'humidité.

Ajouter également vos coordonnées si vous voulez avoir un retour sur l'identification du (ou des) bourdons que vous avez prélevé.

Ensuite, vous pouvez nous les envoyer à :
Anne Vallet
ENTOMO-LOGIC
Centre Arianne
240 rue de Cumène
54 230 Neuves-Maisons
Il est aussi possible de les faire transiter lors d'une réunion mensuelle de la SLE

Où prélever ?
Sur tout le périmètre de la région Grand-Est. A l'exception des sites nécessitant une autorisation spéciale (réserves naturelles…)

Comment seront valorisés les résultats ?
Les données seront publiées sur le portail internet du Plan d'actions en faveur des pollinisateur sauvages (en cours d'élaboration). Elles seront accessibles aux spécialistes qui pourront analyser ce jeu de données collectif.

Création d'un groupe Bourdons dans le grand Est :
Appel à candidature pour trouver quelques personnes prêtes à se former à l'identification des bourdons. Une formation sera organisée pour ces personne en faisant appel à un intervenant extérieur.

Code de déontologie du projet bourdons

Dans le cadre du Plan Régional en faveur des Pollinisateurs sauvages du Grand-Est, nous souhaitons faire un focus sur les espèces de bourdons présentes en Grand-Est. Bien qu'aucune espèce de bourdons ne soit protégée en France, certaines espèces se raréfient de façon importante en Europe (voir la Liste Rouge européenne des Abeilles). Ce memo s'inspire des recommandations de Gilles Mahé (spécialiste, Observatoire des Abeilles).

L'originalité de ce travail est d'allier des naturalistes procédant à des prélèvements ciblés sur les habitats particuliers et de solliciter le réseau d'éducation à l'environnement pour collecter des spécimens sur une échelle plus vaste de façon raisonnée en prélevant de façon la moins impactantes possibles.

La volonté de ne pas tuer l'objet de son émerveillement reste tout à fait compréhensible. De plus, il est bon de rappeler que :
- à partir de la mi-mai la plupart des reines fondatrices de colonies sont installées et de nombreuses ouvrières volent.
- les ouvrières et les mâles ne vivent que quelques semaines et mourront de toute façon en fin de saison.
- le prélèvement est ponctuel. Son impact est négligeable par rapport à la mortalité due à la prédation, aux parasites, aux destructions des habitats, aux intoxications par les pesticides, aux chocs avec les véhicules sur les routes etc.

A quelques rares exceptions près, il est indispensable de déterminer les bourdons sous loupe binoculaire. Les critères externes les plus marquants comme l'agencement des bandes colorées du pelage sont variables au sein d'une même espèce et ne peuvent suffire pour mener à bien une détermination fiable à l'espèce. Celle-ci n'est possible que par l'extraction des pièces génitales des mâles et l'observation à la loupe binoculaire de parties précises du corps des femelles.

Le ramassage des reines est ce qu'il y a de plus impactant car cela entraine la disparition d'un nid. Toutefois, il est préférable de déterminer les reines pour les bourdons du groupe *Bombus terrestris*. Dans ce cas, préférer des prélèvements en fin de saison. En effet, beaucoup de reines ne passent pas l'hiver. On diminue donc la probabilité de tuer une future fondatrice. Les prélèvements des reines en début de saison (pas avant la mi-mai) sont à proscrire.

Nous préconisons donc de faire des prélèvements de différentes façon selon le bon vouloir des personnes. Cette liste va du moins impactant au plus impactant
- ramasser des bourdons morts en bon état ;
- prélever des individus entre le mois de mai et aout, en se focalisant sur des morphes différents. Il est conseillé de faire au moins deux prélèvements à des périodes différentes de l'année ;
- prélever les d'individus sur plusieurs périodes de l'année et ne rien prélever pendant 5 années consécutives.